

Fichier 2

Désacraliser et démystifier les oripeaux religieux

par

T.R. et Ppty

25 juin 2026

Introduction

Les trois textes publiés par la *Vigie de la laïcité* à l'origine de ce commentaire proposent une réflexion érudite sur les vêtements dits religieux, mais ils le font en se tenant à distance de la question pourtant décisive de la laïcité. Sous couvert d'histoire, d'anthropologie et de théologie, ils semblent déplacer le débat : au lieu d'interroger frontalement le statut des signes religieux dans l'espace public, ils insistent sur leur construction historique, leur plasticité et leur caractère contextuel.

Cette démarche n'est pas sans intérêt. Elle permet de rappeler qu'un vêtement n'est jamais un simple objet neutre : il peut marquer une appartenance, distinguer, imposer, protéger ou revendiquer. Mais elle laisse aussi dans l'ombre la question politique essentielle : que fait-on, en République laïque, de signes qui ne sont pas seulement des faits culturels, mais aussi des marqueurs identitaires susceptibles

d'exercer des effets de pression, de séparation ou de revendication communautaire ?

On peut donc se demander dans quelle mesure ces trois textes relèvent d'une véritable critique des « vêtements religieux », et dans quelle mesure ils ne contribuent pas, au contraire, à en neutraliser la portée conflictuelle au nom d'une lecture historicisée et relativisante. Nous verrons d'abord qu'ils opèrent une utile désacralisation, puis qu'ils restent prisonniers d'un cadre descriptif, avant de montrer que leur principale limite est l'effacement de la question laïque.

I. Une désacralisation intellectuellement stimulante

Le premier mérite de ces textes est de casser l'idée d'un vêtement religieux éternel, homogène et naturellement sacré. *Philippe Martin* montre que les habits dits religieux sont des constructions historiques, souvent liées à des stratégies de distinction, de contrôle ou de visibilité. L'exemple des marques imposées aux juifs, de la rouelle à l'étoile jaune, rappelle que *le vêtement peut être un instrument de stigmatisation avant d'être un emblème de foi.*

Jacqueline Chabbi procède de manière encore plus radicale, en ramenant les prescriptions coraniques à leur contexte médinois d'origine. Elle montre que les mots invoqués aujourd'hui pour justifier des vêtements musulmans ne désignent pas, dans le Coran, un uniforme religieux intemporel. Cette lecture a le mérite de combattre l'argument d'autorité qui naturalise des pratiques vestimentaires présentées comme immuables.

Alberto Fabio Ambrosio, enfin, rappelle que le vêtement n'est jamais seulement un signe : il est matière, récit, mémoire et corps. Cette approche empêche de réduire les habits religieux à de simples symboles abstraits. Elle montre qu'ils s'inscrivent dans une expérience vécue et dans *une logique de communauté*. Sur le plan intellectuel, cette première série d'analyses est donc solide et souvent convaincante.

II. Un cadre descriptif qui évite le conflit

Mais cette force a aussi sa limite. Les auteurs décrivent, contextualisent et nuancent, sans jamais affronter de front la question politique qui motive pourtant le sujet. Or parler de vêtements religieux en 2026 sans traiter explicitement de la laïcité revient à *couper l'objet de son enjeu principal : l'organisation commune de l'espace public*.

Le choix de ne pas aborder directement l'islam dans le premier texte, puis de traiter le vêtement musulman dans le second sous un angle presque exclusivement historico-textuel, donne le sentiment d'un *déplacement permanent*. On explique les objets, on n'examine pas leur usage social contemporain. On les historicise, mais on ne dit pas clairement ce que cette historicisation change pour le droit, l'école, l'administration ou l'égalité entre citoyens.

Le troisième texte accentue encore cette impression, car il transforme le débat en réflexion sur le signe, le récit et l'identité, *sans jamais faire retour sur la question des normes civiques*. Le vêtement devient un fait de culture, parfois de croyance, mais presque jamais un problème

politique. Or c'est précisément là que la laïcité intervient : non pour nier les croyances, mais pour empêcher qu'elles structurent l'ordre commun.

III. Une laïcité absente, donc affaiblie

Le principal angle mort de l'ensemble est donc la laïcité elle-même. Elle n'est pas défendue, discutée, définie, ni même sérieusement confrontée aux objets étudiés. Le lecteur est ainsi invité à relativiser la charge religieuse des vêtements, mais pas à penser les conséquences de cette relativisation pour la vie collective.

Cette absence est problématique, car elle peut produire un effet idéologique. À force de souligner que les vêtements religieux sont des constructions historiques variables, on finit par les présenter comme de simples expressions identitaires parmi d'autres. Or la République laïque ne peut pas se contenter d'enregistrer des identités ; elle doit organiser leur coexistence dans un cadre commun, fondé sur la neutralité de l'État, l'égalité des citoyens et la liberté de conscience.

Autrement dit, la désacralisation du vêtement ne suffit pas. Elle n'épuise ni la question de la pression communautaire, ni celle de l'affichage religieux dans certaines fonctions, ni celle des frontières entre liberté individuelle et revendication collective. C'est ici que les textes restent en deçà de l'enjeu réel.

IV. Ce que ces textes disent malgré eux

On peut toutefois leur reconnaître une utilité indirecte. En montrant que le vêtement religieux n'est pas une essence mais une construction, ils fournissent des armes intellectuelles contre les discours qui prétendent imposer ces signes comme des évidences naturelles ou sacrées. Ils montrent aussi que le signe religieux n'a rien d'innocent : il peut distinguer, hiérarchiser, contrôler, voire exclure.

Mais cette critique demeure inachevée tant qu'elle ne s'accompagne pas d'une *réflexion sur l'espace commun*. La République laïque n'a pas seulement à décrire les vêtements religieux ; elle doit décider du statut qu'elle leur accorde dans ses institutions, son espace public, ses services publics et ses lieux de formation. C'est sur ce point que l'absence de prise de position devient une faiblesse majeure.

V. Ces vêtements n'étant pas des évidences sacrées, la République n'a aucune raison de leur accorder un statut privilégié dans l'espace commun.

Dès lors, la question n'est plus seulement celle de la signification historique ou religieuse de ces vêtements, mais celle de leur place dans la République. Lorsqu'un signe vestimentaire cesse d'être un simple fait de croyance pour devenir un marqueur d'appartenance visible, un instrument de conformité ou un support de pression communautaire, il entre en tension avec les principes mêmes de la laïcité. Dans les services publics, et d'abord à l'école, la neutralité n'est pas une option : elle conditionne l'égalité de traitement et la formation du citoyen. Quant à l'espace public, il ne saurait se transformer en scène permanente d'affichages identitaires où la norme commune s'efface devant des logiques de

séparation. Ce que les auteurs analysent comme des constructions historiques ne doit pas masquer leur fonction possible d'assignation, de distinction et parfois de domination. La République n'a donc aucune raison de s'incliner devant des vêtements qui, sous couvert de tradition ou de liberté, peuvent contester ses fondements mêmes.

Conclusion

Ces trois textes ont le mérite de désenchanter l'apparente évidence des « vêtements religieux » et de rappeler qu'ils sont liés à des contextes historiques, des usages sociaux et des constructions narratives. Ils apportent donc une contribution utile à la démystification des signes religieux.

Mais leur limite est nette : en évitant presque totalement la question laïque, ils dépolitisent un sujet qui est pourtant au cœur du conflit contemporain. Ils déconstruisent le vêtement, sans vraiment interroger son rôle dans les tensions entre liberté religieuse, communautarisme et neutralité républicaine.

.Enfin, au-delà des débats doctrinaux qu'il ne faut pas occulter ces oripeaux renvoient aussi à une économie bien réelle, faite de fabrication, de commercialisation et de mise en scène du sacré. Ils distinguent les clercs, les hiérarchies et les appartenances, tout en alimentant un marché où le textile religieux devient un produit de distinction, parfois vendu à prix élevé. Cette industrie du signe mérite d'être interrogée à l'aune d'une autre exigence : celle de l'utilité sociale. Dans un monde où tant d'êtres humains manquent encore du nécessaire, ne serait-il pas plus juste de

consacrer les savoir-faire, les matières et les ressources à la confection de vêtements sobres, durables et utiles, plutôt qu'à l'entretien de marqueurs d'autorité, de séparation ou de prestige sacré ?

Au total la vraie urgence n'est pas de vêtir ou de revêtir le sacré, mais de vêtir dignement les vivants !
